

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'une billetterie informatisée - Demande de subvention à la DRAC**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Jusqu'à présent, la gestion de toutes les opérations comptables du comptoir commercial du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie se fait manuellement (différentes régies de recettes, comptage des entrées par catégories de tarifs, par types de publics, statistiques, états de vente des différents produits, etc.).

Ce système ne permet pas la mise en place d'une véritable politique des publics : évaluation des différentes catégories de publics fréquentant l'établissement, provenance géographique des habitants, calculs de fréquentation en fonction de l'heure et de la journée... L'acquisition d'une billetterie informatisée s'avère donc indispensable pour procéder à de véritables études statistiques sur nos visiteurs et rechercher de nouveaux publics.

Après consultation de différentes entreprises spécialisées, le choix s'est porté sur le système le mieux-disant, proposé par la Société EuroTicketPass. Cet outil très performant édite des billets comportant au recto les indications légales liées à la billetterie et au verso un visuel qui peut être celui du Musée ou d'une exposition temporaire (exemple : Courbet et la Franche-Comté). Ce système est par ailleurs évolutif puisqu'il permettra, dès son ouverture en 2001, d'être étendu au Musée du Temps et comportera des options relatives aux ventes effectuées par le comptoir commercial du Musée et aux réservations des visites de groupes qui seront mises en place ultérieurement.

Le coût de cette opération est de 85 000 F. La Direction Régionale des Affaires Culturelles s'engage à verser une subvention à hauteur de 35 000 F, la part de la Ville s'élevant à 50 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette proposition, à autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention et à l'inscrire à réception de l'arrêté attributif au budget de l'exercice courant par décision modificative :

\* en recettes au chapitre 90.322/1311. 00509.52000,

\* en dépenses au chapitre 90.322/2183. 00509.52000.

**«M. FOUSSERET** : Juste une question à Marcel FERREOL, Monsieur le Maire. Je vois que c'est le système le mieux-disant proposé par la Société EuroTicketPass. Mais est-ce que ce système ne risque pas quelque part de coûter au fond assez cher ? Est-ce qu'on ne devrait pas avoir, pour l'ensemble des musées de la Ville, le Théâtre, la Citadelle, une vision d'ensemble qui permettrait de conduire de véritables politiques commerciales et culturelles plutôt que chacun ait sa billetterie, certainement pas compatible avec les autres ? Est-ce qu'on ne devrait pas réfléchir, à un moment où l'on parle maintenant de porte-monnaie électronique, à un système qui soit adaptable à l'ensemble des sites et lieux culturels de cette ville ?

**M. FERREOL** : Tout à fait ! D'ailleurs nous avons demandé dans le choix de cet équipement qu'évidemment il soit compatible avec les autres. Je rappelle que nous avons commencé cette réflexion sur la mise en place d'un kiosque unique pour tout le spectacle vivant. Nous avons réuni l'ensemble des partenaires du spectacle vivant pour proposer la formule que tu évoques, Jean-Louis, et qui existe dans quelques villes. Pour des raisons complexes et qui ne tiennent pas qu'à des données techniques, nous n'avons pas pu pour l'instant déboucher. Néanmoins il est clair, et ça figure je crois dans le rapport, que pour la gestion des entrées aux musées, le logiciel sera le même que celui qui sera utilisé au Musée du Temps. Ce sont généralement des formules fiables utilisées dans la plupart des grands musées nationaux. La problématique des tickets de musée et des billetteries de spectacle n'est pas tout à fait la même, mais aller dans le sens d'une harmonisation, voire d'un logiciel commun, c'est tout à fait notre souci».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2000.*